

**MAIRIE DE CASTANET-TOLOSAN  
HAUTE-GARONNE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 17 AVRIL 2014**

Nombre de Conseillers Municipaux : 33  
Présents : 27  
Procuration(s) : 05  
Absent(s) : 01

Le jeudi 17 avril 2014 à 19 H 00, le Conseil municipal de Castanet-Tolosan, légalement convoqué le 11 avril 2014, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Arnaud LAFON, Maire.

**PRESENTS** : A. LAFON, B. HEBRARD de VEYRINAS, P. PARIS, MT. MAURO, G. RIEUNAU, V. MAUMY, A. FOURNIE, ML. CHAUVIN, G. FOURMOND, P. PRINI, MH.CHAUVELON-SICOT, I. BACLE, O. BIGOT, P. LEMARIE, L. MASSARDY, V. PICAT, C. DERETZ, S. IRIBARREN, J. CLAEYS, M. TONDRIAUX, B. BAGNERIS, H. ROUCH, S. BORIES, C. PAYAN, P. PRODHON, P.TOURNON, B. GARRAFOUILLET.

**PROCURATIONS :**

C. ASSADI-RODRIGUEZ	à	P. LEMARIE
J. BETTIN	à	V. MAUMY
B. ARMANDARY	à	G. RIEUNAU
JP. DEVIDAL	à	B. HEBRARD de VEYRINAS
B. DOERLER	à	M. TONDRIAUX

**ABSENT** : F. KRITCHMAR

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MH.CHAUVELON

**Délibération n° 64 : Constitution des Commissions d'études**

L'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales modifié par la Loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 permet au Conseil municipal de procéder à la création de commissions municipales dont l'objet est d'apporter une aide préalable à la préparation des délibérations afin de garantir un meilleur fonctionnement du Conseil municipal.

La commission d'études est une instance de préparation et d'analyse d'une problématique destinée à clarifier et accélérer le processus décisionnel des délibérations prises en Conseil municipal, véritable organe décisionnel.

Le fonctionnement des commissions d'études est fixé par le règlement intérieur du Conseil municipal. Elles sont convoquées par le Maire, qui en est le président de droit et désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Maire est empêché ou absent. Une fois les commissions d'études créées, leur composition ne peut pas être modifiée en cours de mandat.

Le Conseil municipal laisse la possibilité et l'autorisation à des personnes extérieures au Conseil municipal de participer. En effet, certains spécialistes, experts ou agents dans un domaine lié au travail de la commission d'études, choisis pour leurs connaissances techniques en la matière pourront prendre part aux travaux des commissions.

Les séances des commissions d'études ne sont pas publiques et leurs travaux demeurent confidentiels, toutefois le Maire s'autorise à inviter toute personne à participer à une réunion de commission d'études.

La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée délibérante.

Aussi, il est proposé au Conseil municipal de créer 8 commissions d'études composées chacune de 7 membres et de désigner les membres des dites

commissions selon l'application du principe de la représentation proportionnelle  
comme suit :

1<sup>ère</sup> commission : **Urbanisme, environnement et déplacements**

- A. LAFON, Maire et Président,  
G. RIEUNAU, L. MASSARDY, P. PRINI, S. IRIBARREN, M. TONDRIAUX, P. PRODHON,  
P. TOURNON.

2<sup>ème</sup> commission : **Education & Jeunesse**

- A. LAFON, Maire et Président,  
B. de VEYRINAS, C. DERETZ, V. PICAT, J. CLAEYS, C. PAYAN, H. ROUCH, P. TOURNON.

3<sup>ème</sup> commission : **Finances, Ressources et prospectives**

- A. LAFON, Maire et Président,  
F. KRITCHMAR, M. MAURO, C. ASSADI-RODRIGUEZ, B. DE VEYRINAS, M. TONDRIAUX,  
H. ROUCH, B. GARRAFOUILLET.

4<sup>ème</sup> commission : **Sport, culture, vie associative et animation de ville**

- A. LAFON, Maire et Président,  
P. PARIS, I. BACLE, ML. CHAUVIN- SICOT, J. CLAEYS, B. DOERLER, B. BAGNERIS,  
P. TOURNON.

5<sup>ème</sup> commission : **Affaires sociales**

- A. LAFON, Maire et Président,  
MT. MAURO, JP. DEVIDAL, O. BIGOT, ML. CHAUVELON, S. BORIES, M. TONDRIAUX,  
P. TOURNON.

6<sup>ème</sup> commission : **Travaux et sécurité**

- A. LAFON, Maire et Président,  
P. LEMARIE, A. FOURNIE, G. FOURMOND, L. MASSARDY, B. BAGNERIS, P. PRODHON,  
B. GARRAFOUILLET.

7<sup>ème</sup> commission : **Economie et emploi**

- A. LAFON, Maire et Président,  
V. MAUMY, O. BIGOT, G. RIEUNAU, J. BETTIN, M. TONDRIAUX, S. BORIES, P. TOURNON.

8<sup>ème</sup> commission : **Communication, démocratie participative et nouvelles technologies**

- A. LAFON, Maire et Président,  
B. ARMANDARY, J. CLAEYS, V. PICAT, G. RIEUNAU, C. DOERLER, P. PRODHON,  
B. GARRAFOUILLET.

De ce fait, il est proposé de les désigner en vertu de l'article L.2121-21 du CGCT, qui dispose que le vote des délibérations doit être secret lorsqu'un tiers des membres présents le réclame ou lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination, sauf si le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations.

Le Conseil municipal après avoir voté à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création de 8 commissions d'études, chacune composée de 7 membres,
- **APPROUVE** la désignation des membres des 8 commissions d'études telle qu'énoncée ci-dessus.

Fait à Castanet-Tolosan, le 22 avril 2014  
Le Maire,  
Arnaud LAFON

